

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1767

17 juillet 2008

SOMMAIRE

Alienor S.A.	84779	General Electric Services Luxembourg S.à	
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.	84795	r.l.	84771
American-European Insurance Brokerage		GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. ..	84771
.....	84772	G.I.D. Holding S.A.	84772
Aprix S.A.	84777	Invista European Real Estate Finance S.à	
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	84777	r.l.	84775
Condado S.A.	84792	Jessi International Holding S.A.	84772
DLT S.à r.l.	84777	L'Imprimerie S.A.	84773
Dubai Group Inc. S.A.	84773	Luxfina S.A.	84771
Du Fort Investors S.A.	84816	Naftofina Holding S.A.	84773
Entreflor S.A.	84774	Nuovo Pignone International Sàrl	84775
Erevas	84799	Oleandri S.A.	84778
Eurowind S.A.	84779	Opportunity Three	84804
First 2 S.à r.l.	84777	Paimai S.A.	84786
GE Capital Luxembourg Financing IV S.à		Plastmat International S.A.	84776
r.l.	84778	Plastmat International S.A.	84776
GE-CFE Luxembourg S.à r.l.	84778	Proarc	84773
GE Financial Services S.à r.l.	84772	Retail Network Holding S.A.	84774
GEFS Europa Financing S.à r.l.	84776	Ruradevelop A.G.	84816
GEFS International Holding S.à r.l.	84776	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	84811
GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.	84774	Shire Holdings Europe S.A.	84801
GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	84774	Sitcom Trade S.A.	84778
GE Healthcare European Holdings S.à r.l.		Sorel Pocket S.à r.l.	84770
.....	84775	STI Holding S.A.	84770
General Electric International Holdings S.à		Sunfin International S.A.	84775
r.l.	84770	Synchan Management Invest S.C.A.	84771
General Electric International Japan In-		Volefin S.A.	84816
vestments I S.à r.l.	84770		

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 58.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085918/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01860. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Sorel Pocket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.296.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.08.

SOREL POCKET S.à r.l.

Lorenzo GIANELLO / Alexis DE BERNARDI

Gérant De Société / Gérant De Société

Référence de publication: 2008085917/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02002. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

STI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.238.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.08.

STI HOLDING S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085915/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01984. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085920/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01859. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Luxfina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008085889/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00328. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085921/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01857. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085927/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01842. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A.

Représentée par SYNCHAN MANAGEMENT S.àR.L.

Matteo CIRLA / Claude SCHMITZ

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008084704/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10850. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

GE Financial Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 93.878.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085925/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01847. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

G.I.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.334.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085520/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01021. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Jessi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.571.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008085913/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01325. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

American-European Insurance Brokerage, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.753.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085504/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02255. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Dubai Group Inc. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.477.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUBAI GROUP INC. S.A., Société anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085951/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01545. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Naftofina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.622.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2008085953/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01540. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

L'Imprimerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R.C.S. Luxembourg B 45.634.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085949/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01866. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Proarc, Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 119.075.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085950/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01867. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Entreflor S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTREFLOR S.A. (en liquidation)

SIGNES S.A.

Liquidateur

Représenté par Vincent Goy

Référence de publication: 2008085509/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01618. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Retail Network Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 88.719.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 juillet 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1488 du 15 octobre 2002.

Les comptes annuels au 15 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETAIL NETWORK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085496/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01856. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085931/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01824. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085933/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01825. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Sunfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.424.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008085888/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00327. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 17.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085923/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01854. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 58.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085924/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01850. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080098538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.462.

En date du 16 novembre 2006 l'associé Insight European Real Estate Trust S.A. a changé de dénomination et portera désormais la dénomination Invista European Real Estate Trust SICAF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008084968/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08929. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080097676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Plastmat International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 43.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008084732/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00504. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Plastmat International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 43.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008084733/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00505. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.573.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085929/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01820. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GEFS Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.568.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085935/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01827. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2008085468/7902/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01973. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.7.08.

APRIX S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085525/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10714. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

First 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6989 Hostert, 9, Chaussée St. Martin.

R.C.S. Luxembourg B 44.410.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085946/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

DLT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4804 Rodange, 18, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 128.351.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085944/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Oleandri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 127.962.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.7.08.

OLEANDRI S.A.

VEGAS-PIERONI Louis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085524/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10691. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Sitcom Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.7.08.

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085526/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10727. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 87.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085936/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01831. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 74.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085937/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01833. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Alienor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.597.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.7.08.

ALIENOR S.A.

Jacoppo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008085527/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10686. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Eurowind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 139.708.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of June.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) WESHOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R. C. S. Luxembourg B 104.304,

here represented by Mr Daniel GALHANO, chartered accountant, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given on 16 June 2008.

2) REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 136.547,

here represented by Mr Daniel GALHANO, prenamed,

by virtue of proxy given on 12 June 2008.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "EUROWIND S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests, more particularly in the field of the activities of renewable energy production, without being only limited to this sector.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and

control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3.100) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in the year 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1) WESHOLDING S.à r.l., prenamed, six hundred and twenty shares	620
2) REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., prenamed, two thousand four hundred eighty shares	2.480
TOTAL: three thousand one hundred shares.	3.100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2.000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Alessio ABELTINO, company's director, born in Lugano (Switzerland), on 22 March 1971, residing at CH-6942 Savosa, via Rovello, 32;
 - b) Mr Boris FRIEDMAN, company's director, born in Winterthur (Switzerland) on 28 December 1972, residing at CH-1005 Lausanne, Av.mon Repos 30;
 - c) Mr Daniel GALHANO, chartered accountant, born in Moyeuve-Grande (France) on 13 July 1976, residing professionally at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
 - C.G. Consulting S.A., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.
4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 juin 2008.

2. La société anonyme "REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 136.547,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 juin 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EUROWIND S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et le financement de ces participations, plus particulièrement dans le domaine des activités de production d'énergie renouvelable, mais sans être uniquement limité à ce secteur.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9 . Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. WESHOLDING S.à r.l., préqualifiée, six cent vingt actions,	620
2. REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt actions,	2.480
TOTAL: trois mille cent actions.	3.100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EURO (2.000.- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alessio ABELTINO, administrateur de société, né à Lugano (Suisse), le 22 mars 1971, résidant à CH-6942 Savosa, via Rovello, 32;

b) Monsieur Boris FRIEDMAN, administrateur de société, né à Winterthur (Suisse) le 28 décembre 1972, résidant à CH-1005 Lausanne, Av.mon Repos 30;

c) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société C.G. Consulting S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013

5. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008, LAC/2008/25569. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008085074/220/390.

(080097897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Paimai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.687.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PAIMAI S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EURO), représenté TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - évaluation - frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Martin RICKETTS, dirigeant de sociétés, né à Aberdeen (Ecosse), le 26 août 1944, demeurant à MC-98000 Monaco, 4, boulevard de Belgique.

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire été a fixée à six ans.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

hereby duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of PAIMAI S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Thursday of June at 16.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription

All the shares have been subscribed by CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - valuation - costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at one and that of the auditors at one.
- 2.- The following has been appointed as directors:

Mr. Martin RICKETTS, manager of companies, born in Aberdeen (Scotland), on the 26th of August 1944, residing in MC-98000 Monaco, 4, boulevard de Belgique.

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TASKIRAN, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2008. Relation GRE/2008/2682. - Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008085106/231/297.

(080097675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Condado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.746.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société "SKIBO", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45047-45;

ici représentée par Monsieur Heinz WAGNER, administrateur, demeurant à B-2950 Kapellen (Belgique), 167, Hei-
destraat zuid.

2.- La société "BELFIRE", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45047-39;

ici représentée par Monsieur Heinz WAGNER, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "CONDADO S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

les prestations de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans la profession d'expert comptable et de conseil économique, les prestations de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

	Actions
1.- SKIBO	31
2.- BELFIRE	31
TOTAL:	<u>62</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Monsieur Heinz WAGNER, administrateur, demeurant à B-2950 Kapellen (Belgique), 167, Heidestraat zuid.

b) La société "SKIBO", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45047-45.

c) La société "BELFIRE", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45047-39.

Monsieur Heinz WAGNER, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société "DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. WAGNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008, Relation: LAC/2008/25681. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008085781/211/178.

(080098734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.825,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.457,

in its capacity of sole partner of AMB Fund Luxembourg 3 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.675, incorporated on 8 December 2006 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published on 21 march 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 417 (the "Company"),

here represented by Mrs Barbara MALANIUK, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 18th, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., is the sole partner of the Company;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred fifty euro (EUR 150) by the issuance of six (6) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subscription and payment, by a contribution in kind, by the sole partner of the six (6) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to be issued by the Company.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect item 1 of the agenda.

III. After having carefully considered the agenda of the Meeting, the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred fifty euro (EUR 150) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand six hundred seventy-five euro (EUR 12,675) represented by five hundred and seven (507) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to an amount of twelve thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 12,825), by

the issuance of six (6) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same characteristics and entitling to the same rights as the five hundred and seven (507) existing shares of the Company (the "Shares").

Intervention - subscription - payment

Thereupon, the sole partner declares to subscribe for six (6) shares of the Company, all in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) class D share numbered 1D, and five (5) class E shares numbered 1E up to and including 5E of AMB Dutch Holding B.V, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "BV Shares"). These shares so contributed represent a contribution in kind in an aggregate amount of twenty million three hundred fifty nine thousand seven hundred fifty-nine euro (EUR 20,359,759).

Out of the twenty million three hundred fifty nine thousand seven hundred fifty-nine euro (EUR 20,359,759) contributed by the Company, one hundred fifty euro (EUR 150) are allocated to the corporate capital account of the Company and twenty million three hundred fifty nine thousand six hundred nine euro (EUR 20,359,609) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on June 18th, 2008 by the sole partner that:

- AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l is the legal owner solely entitled to the BV Shares and possesses the power to dispose of the BV Shares;
- the BV Shares are fully paid up and represent 3.10 % of the issued share capital of AMB Dutch Holding B.V.;
- the BV Shares are in registered form and have each a par value of one hundred euro (EUR 100);
- the BV Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Shares and the BV Shares are not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB Dutch Holding B.V., the BV Shares may only be transferred by a Notarial deed;
- all formalities required in the Netherland in connection with the transfer of the BV Shares will be performed at the request of the undersigned;
- between 31 December 2007 and the date of this certificate, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB Dutch Holding B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Shares were worth at least twenty million three hundred fifty nine thousand seven hundred fifty nine euro (EUR 20,359,759), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

It results from a certificate issued on June 18th, 2008 by the AMB Dutch Holding B.V. that:

- AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l is the legal owner solely entitled to the BV Shares and possesses the power to dispose of the BV Shares;
- the BV Shares are fully paid up and represent 3.10 % of the issued share capital of AMB Dutch Holding B.V.;
- the BV Shares are in registered form and have each a par value of one hundred euro (EUR 100);
- the BV Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the BV Shares and the BV Shares are not subject to any attachment;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of AMB Dutch Holding B.V., the BV Shares may only be transferred by a Notarial deed;
- between 31 December 2007 and the date of this certificate, there have been no events, facts or occurrences which have had a negative impact on AMB Dutch Holding B.V.'s net equity position; and
- on the date hereof, the BV Shares were worth at least twenty million three hundred fifty nine thousand seven hundred fifty nine euro (EUR 20,359,759), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of AMB Dutch Holding B.V. as of 31 December 2007, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 12,825) represented by five hundred thirteen (513) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up".

Tax duty exemption

Insofar as the Company holds already a participations of at least 65% of the share capital of AMB Dutch Holding B.V., a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500).

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire domicilié à Luxembourg.

A COMPARU:

AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.457,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Fund Luxembourg 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.675, constituée le 8 décembre 2006 en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné, publié le 21 mars 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417 (la "Société"),

représentée ci-après par Madame Barbara MALANIUK, domicilié professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg le 18 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., est l'associé unique de la Société;

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante euros (EUR 150) par l'émission de six (6) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription et libération, par apport en nature, par l'associé unique de six (6) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune devant être émises par la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter la première décision.

III. Après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première décision

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante euros (EUR 150) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille six cents soixante quinze euros (EUR 12.675) représenté par cinq cent sept (507) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825) par l'émission de six (6) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune ayant les mêmes caractéristiques et attribuant les mêmes droits que les cinq cent sept (507) parts sociales existantes de la Société.

Intervention - souscription - libération

Ces faits étant exposés, l'associé unique déclare souscrire six (6) parts sociales de la Société, toutes sous forme nominative et ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature de une (1) part sociale de classe D numérotée 1D, et cinq (5) parts sociales de classe E numérotées de 1E à 5E incluse de AMB Dutch Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34188102 ("AMB Dutch Holding B.V."), ayant une valeur comptable de cent euros (EUR 100) chacune (les "Parts Sociales BV"). Ces parts sociales ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de vingt millions trois cent cinquante neuf mille sept cent cinquante neuf euros (EUR 20.359.759).

Sur les vingt millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-neuf euros (EUR 20.359.759) apportés par la Société, cent cinquante euros (EUR 150) sont alloués au compte capital de la Société et vingt millions trois cent cinquante-neuf mille six cent neuf euros (EUR 20.359.609) sont alloués au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par l'associé unique à la date du 18 juin 2008 que:

- AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l a la propriété juridique des Parts Sociales BV et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales BV;

- les Parts Sociales BV sont entièrement libérées et représentent 3,10 % du capital social de AMB Dutch Holding B.V.;

- les Parts Sociales BV sont sous forme nominative et ont chacune une valeur comptable de cent euros (EUR 100);

- les Parts Sociales BV ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales BV et les Parts Sociales BV ne sont sujettes à aucune sûreté;

- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB Dutch Holding B.V., les Parts Sociales BV ne sont cessibles que par acte notarié;

- toutes les formalités exigées aux Pays-Bas relatives au transfert d'actions seront effectuées sur demande du soussigné;

- entre le 31 décembre 2007 et la date de ce certificat, il n'y a eu aucun événement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB Dutch Holding B.V.; et

- en date de ce jour, les Parts Sociales BV sont évaluées à au moins vingt millions trois cent cinquante neuf mille sept cent cinquante neuf euros (EUR 20.359.759), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Il résulte d'un certificat délivré par AMB Dutch Holding B.V. à la date du 18 juin 2008 que:

- AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l a la propriété juridique des Parts Sociales BV et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales BV;

- les Parts Sociales BV sont entièrement libérées et représentent 3,10 % du capital social de AMB Dutch Holding B.V.;

- les Parts Sociales BV sont sous forme nominative et ont chacune une valeur comptable de cent euro (EUR 100);

- les Parts Sociales BV ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales BV et les Parts Sociales BV ne sont sujettes à aucune sûreté;

- conformément au droit des Pays-Bas et aux statuts de AMB Dutch Holding B.V., les Parts Sociales BV ne sont cessibles que par acte notarié;

- entre le 31 décembre 2007 et la date de ce certificat, il n'y a eu aucun événement ou autre fait ayant eu un impact négatif sur la valeur nette d'AMB Dutch Holding B.V.; et

- en date de ce jour, les Parts Sociales BV sont évaluées à au moins vingt millions trois cent cinquante neuf mille sept cent cinquante neuf euros (EUR 20.359.759), cette estimation étant basée sur les principes comptables acceptés de manière générale.

Ledit certificat et une copie du bilan de AMB Dutch Holding B.V. au 31 décembre 2007, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825) représentés par cinq cent treize (513) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Exemption de droit

Ayant déjà une participation d'au moins 65 % des actions émises par AMB Dutch Holding B.V., une société avec siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais va prévaloir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. LAC/2008/26423. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008085794/5770/209.

(080098159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Stéphane LORENC, informaticien, né à Charleroi (Belgique), le 24 juin 1975, demeurant à B-1030 Bruxelles, 16, d'Hoogvorst (Belgique).

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EREVAS».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en gestion, développement et commercialisation de produits informatiques, ainsi que tous produits se rattachant à la branche.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière, y compris la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Stéphane LORENC.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Stéphane LORENC, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lorenc, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juin 2008. LAC/2008/23437. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62.-).

Pr Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085142/202/107.

(080097915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Shire Holdings Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.480.

In the year two thousand and eight, on the third day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Shire Holdings Europe S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 110 480 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 30 August 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1475 of 29 December 2005 and lastly amended by a notarial deed enacted on 3rd June 2008, awaiting publication in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing at Differdange

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing at Soleuvre.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing at Rodange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg branch of Shire Holdings Ireland Limited (an Irish Company), having its principal location at 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, and Shire Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 22, Granville street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Jersey, Channel Islands, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Shareholders") and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 1,306 (one thousand three hundred six) class A shares with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each and the 69 (sixty nine) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), together representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the redemption by the Company of the all 69 (sixty-nine) mandatory redeemable preferred shares held by Shire Limited;
3. Immediate cancellation of all the 69 (sixty-nine) mandatory redeemable preferred shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 2,760 (two thousand seven hundred sixty United States Dollars);
4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company, pursuant to the above resolutions; and
5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their rights to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider themselves to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote, when entitled to do so, upon

all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved by the holder of class A shares which is the sole shareholder entitled to vote under this resolution, that the Company redeems all 69 (sixty nine) of its own MRPS (the "Shares"), representing the entirety of the MRPS issued, from Shire Limited (the "Redemption of the Shares").

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to USD 1,253,379,922 (one billion two hundred fifty-three million three hundred seventy-nine thousand nine hundred twenty-two United States Dollars) (the "Redemption Price"), i.e. USD 18,164,926.40 (eighteen million one hundred sixty-four thousand nine hundred twenty-six United States Dollars, forty cents) per redeemed share, calculated in accordance with article eleven of the articles of association of the Company.

It was noted that the accounts of the Company as prepared and approved by the board of directors reflecting the accounting situation of the Company as of 2 June 2008, shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares according to article 72.1 of the Luxembourg law on Commercial Companies.

It was noted that the Redemption Price shall be paid in accordance with the decision of the board of directors of the Company.

Third resolution

It is resolved, by the holder of class A shares which is the sole shareholder entitled to vote under this resolution, in accordance with the provisions of article eleven of the Company's articles of association, to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

It was noted that as provided for under article 11 of the article of association of the Company, the Redemption of Shares will extinguish all the rights of the MRPS holder towards the Company (such as the right to the share premium) and that these rights shall be extinguished automatically by payment of the Redemption Price.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 2,760 (two thousand seven hundred sixty United States Dollars), and will amount to USD 52,240 (fifty-two thousand two hundred forty United States Dollars).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved by the holder of class A shares which is the sole shareholder entitled to vote under this resolution, to amend article 8 of the Companies articles of association which will from now on read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at USD 52,240 (fifty two thousand two hundred forty United States Dollars) represented by 1,306 (one thousand three hundred and six) issued shares, with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 1306 (one thousand three hundred and six) class A shares, hereafter referred to as the "Class A Shares";

The amount of the issued share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a preemptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their Shares.

If several classes of shares have been issued and the shares to be issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se sont réunis une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Shire Holdings Europe S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, imma-

triculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 480 (la "Société"), constituée par acte notarié le 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1475 du 29 décembre 2005, modifié en dernier lieu par acte notarié en date du 3 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Le président nomme comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soulevre, et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant à Rodange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- les actionnaires de la Société, Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch, une succursale de Shire Holdings Ireland Limited (une société irlandaise), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, suivant une procuration donnée sous seing-privé et Shire Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 22, Granville street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Jersey, Channel Islands, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, suivant une procuration donnée sous seing-privé (les «Actionnaires») et le nombre d'actions détenues par les Actionnaires sont reportées sur la liste de présence. Cette

liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.306 (mille trois cent six) actions de catégorie A d'une valeur nominale de 40 USD (quarante dollars américains) chacune, et les 69 (soixante-neuf) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «MRPS») représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les Actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Approbation du rachat par la Société des 69 (soixante-neuf) actions préférentielles obligatoirement rachetables détenues par Shire Limited;
- 3.- Annulation immédiate de toutes les 69 (soixante-neuf) actions préférentielles obligatoirement rachetables et diminution subséquente du capital social de la société d'un montant de USD 2,760 (deux mille sept cent soixante dollars américains)
- 4.- Approbation et modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence des résolutions ci-dessus, et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les Actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé par le détenteur des actions de classe A qui est le seul actionnaire autorisé à voter sous cette résolution, que la Société rachète toutes ses 69 (soixante-neuf) MRPS (les «Actions») représentant l'intégralité des MRPS émises, de Shire Limited (le «Rachat des Actions»).

Le Rachat des Actions est réalisé à un prix de rachat global de 1.253.379.922 USD (un milliard deux cent cinquante-trois millions trois cents soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-deux dollars américains), (le «Prix de Rachat») c'est-à-dire 18.164.926,40 (dix-huit millions cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-six dollars américains quarante cents) par action rachetée, calculé conformément aux dispositions de l'article onze des statuts de la Société.

Il est noté que les comptes de la Société, tels que préparés et approuvés par le conseil d'administration, reflétant la situation comptable de la Société au 2 Juin 2008, montre l'existence de sommes distribuables suffisantes pour le Rachat des Actions, au regard de l'article 72.1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Il est noté que le Prix de Rachat sera payé en conformité avec la décision du conseil d'administration de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé par le détenteur des actions de classe A qui est le seul actionnaire autorisé à voter sous cette résolution, en conformité avec les dispositions de l'article onze des statuts de la Société, d'annuler les Actions avec effet immédiat, suite au Rachat des Actions par la Société comme décrit ci-dessus.

Il est noté que, comme prévu par l'article 11 des statuts de la Société, le Rachat des Actions éteindra tous les droits du détenteur de MRPS envers la Société (tel que le droit à la prime d'émission) et que ces droits seront éteints automatiquement par le paiement du Prix d'Achat.

En conséquence de la prédite annulation des Parts, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 2.760 USD (deux mille sept cent soixante dollars américains), pour s'élever à un montant de 52.240 USD (cinquante-deux mille deux cent quarante Dollars américains).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé par le détenteur des actions de classe A qui est le seul actionnaire autorisé à voter sous cette résolution, que l'article 8 des statuts de la Société sera modifié pour être rédigé comme suit:

Art. 8. Le capital social de la société est fixé à 52.240 USD (cinquante-deux mille deux cent quarante dollars américains) représenté par 1.306 (mille trois cent six) actions, d'une valeur nominale de 40 USD (quarante dollars américains) chacune, réparties selon les types et les classes d'actions suivants:

- 1.306 (mille trois cent six) actions de Catégorie A, ci-après dénommées the «Actions de Catégorie A»;

Le montant du capital social émis de la Société peut changer à tout moment sur décision de l'actionnaire unique ou par décision d'une assemblée des actionnaires (selon le cas), adoptée sous les conditions requises pour modifier les Statuts.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs Actions.

Si plusieurs catégories d'actions ont été émises et que les actions à émettre appartiennent à la même catégorie, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette catégorie d'actions ou attribuer ce droit de préemption aux détenteurs d'autres catégories d'actions, uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la catégorie dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/7841. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008085438/219/191.

(080097134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Opportunity Three, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.683.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ongoing International, a société d'investissement à capital variable incorporated under the form of a société en commandite par actions and organised as a specialised investment fund (SIF) subject to registration on the official list of SIFs held with the Commission de surveillance du secteur financier in accordance with the law of February 13, 2007 on SIFs, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 April 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295, of 28 May 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.363, represented by its general partner (associé gérant commandite), Ongoing International Partners, represented by Mr. Vittorio Calvi Di Bergolo and Mr. Paulo dos Santos Cardeira Gomes, both Managers and residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Alexandra DE WATAZZI, juriste, residing professionally in L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 4, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Opportunity Three (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes, in accordance with applicable law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of any two managers.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All of the one hundred and twenty-five (125) shares are subscribed by Ongoing International, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary who states that the conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole partners

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened therefore, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Paulo dos Santos Cardeira Gomes, Manager, Ongoing International Partners, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Vittorio Calvi Di Bergolo, Manager, Ongoing International Partners, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg; and

- José Rodrigo de Freitas Branco, Manager, Ongoing International Partners, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two of them.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ongoing International, une société en commandite par actions constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et organisée comme un fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumise à l'inscription sur la liste officielle

des FIS tenue par la Commission de surveillance du secteur financier conformément à la loi du 13 février 2007 sur les FIS, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 28 mai 2008, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.363,

représentée par son associé gérant commandité, Ongoing International Partners, représenté par M. Vittorio Calvi Di Bergolo et M. Paulo dos Santos Cardeira Gomes, tous deux gérants et résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Madame Alexandra DE WATAZZI, juriste, demeurant professionnellement à L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg avec effet au 4 juin 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Opportunity Three (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut agir en tant qu'associé gérant commandité ou associé commanditaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés ou entités similaires.

La Société pourra exercer pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme et de quelque nature que ce soit et émettre des obligations et notes en conformité avec la loi applicable.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par Ongoing International.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui déclare que les conditions de l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

La comparante nommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée pour ce faire, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Paulo Dos Santos Cardeira Gomes, gérant, Ongoing International Partners, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Vittorio Calvi Di Bergolo, gérant, Ongoing International Partners, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg; et

- Jose Rodrigo de Freitas Branco, gérant, Ongoing International Partners, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour engager la Société par les signatures conjointes de deux d'entre eux.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alexandra DE WATAZZI et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. LAC/2008/24010. — Reçu € soixante-deux euros cinquante cents à 0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008085112/7241/357.

(080097662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.695.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

In the year two thousand and eight, on the second day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l." (the "Company"), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 23 April 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing in Soleuvre.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing in Rodange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 21,000 (twenty-one thousand) shares of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 21,000 (twenty-one thousand United States dollars) to USD 250,716,000 (two hundred and fifty million, seven hundred and sixteen thousand United States Dollars), by the issue of 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, in favour of Shire Holding Europe S.A. and subject to the payment of a global share premium of USD 1,002,772,126 (one billion, two million, seven hundred and seventy-two thousand, one hundred and twenty-six United States Dollars), of which USD 25,069,500 (twenty-five million, sixty-nine thousand, five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by the Contributor of the 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand) new shares issued by the Company by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;

4. Cancellation of the 21,000 (twenty-one thousand) shares of the Company contributed by the Contributor and decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars);

5. New composition of the shareholding of the Company;

6. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand United States Dollars), pursuant to the above resolutions; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 21,000 (twenty-one thousand United States dollars) to USD 250,716,000 (two hundred and fifty million, seven hundred and sixteen thousand United States Dollars), by the issue of 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "New Shares") in favour of Shire Holdings Europe S.A., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Contributor"), subject to the payment of a share premium of USD 1,002,772,126 (one billion, two million, seven hundred and seventy-two thousand, one hundred and twenty-six United States Dollars) (the "Share Premium") of which USD 25,069,500 (twenty five million, sixty-nine thousand, five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of 1,253,467,126 (one billion, two hundred and fifty-three million, four hundred and sixty-seven thousand, one hundred and twenty-six United States Dollars).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Sofia Afonso-da Chao Conde, prenamed, virtue of a proxy given under private seal, here annexed. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a share premium for a total amount of USD 1,002,772,126 (one billion, two million, seven hundred and seventy-two thousand, one hundred and twenty-six United States Dollars) of which USD 25,069,500 (twenty-five million, sixty-nine thousand, five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the prenamed company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 2 June 2008 (the "Balance Sheet"), which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

It is referred to the Balance Sheet for the description of the whole assets and liabilities contributed to the Company being noted that, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 1,253,467,126 (one billion, two hundred and fifty-three million, four hundred and sixty-seven thousand, one hundred and twenty-six United States Dollars). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 June 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the Company.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Mrs Sofia Afonso-da Chao Conde, pre-named, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 2 June 2008, who requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

It is resolved, in accordance with the provisions of article eleven of the Company's articles of association, to cancel, further to the contribution such as described above, the shares of the Company which have been contributed to it.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount corresponding to the aggregate nominal value of the contributed shares, i.e. USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Shire Holdings Europe S.A.: 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand) shares;

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital of the Company is set at USD 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand United States Dollars) represented by 250,695,000 (two hundred and fifty million, six hundred and ninety-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each".

Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who- understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Shire Holdings Europe 2 S.à r.l.", (la «Société»), une société constituée conformément au droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentant, le 23 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Le président nomme comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Solevre, et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant à Rodange. Le président prie le notaire d'acter que:

L- L'associé unique présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 21.000 (vingt et un mille) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt quinze mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 21,000 (vingt et un mille dollars américains) à USD 250,716,000 (deux cent cinquante millions sept cent seize mille dollars américains) par l'émission de 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt-quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune en faveur de Shire Holding Europe S.A. et sujet au paiement d'une prime d'émission totale de USD 1,002,772,126 (un milliard deux millions sept cent soixante douze mille cent vingt six dollars américains) dont USD 25,069,500 (vingt cinq millions soixante neuf mille cinq cents dollars américains) seront alloués à la réserve légale;

3. Souscription et paiement par l'Apporteur des 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt-quinze mille) nouvelles parts sociales émises par la Société dans le cadre de l'apport de tous ses actifs et passifs à la Société;

4. Annulation des 21.000 (vingt et une mille) parts sociales de la Société apportées par l'Apporteur et diminution du capital social de la Société d'un montant de USD 21,000 (vingt et un mille dollars américains);

5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

6. Modification de l'article huit des statuts de la Société concernant le capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de USD 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains) suite aux résolutions précédentes; et

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente réunion; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt quinze mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 21,000 (vingt et un mille dollars américains) à un montant de USD 250,716,000 (deux cent cinquante millions sept cent seize mille dollars américains) par l'émission de 250,695,000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de Shire Holdings Europe S.A., une société constituée conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (l'«Apporteur»), sujet au paiement d'une prime d'émission de USD 1,002,772,126 (un milliard deux millions sept cent soixante douze mille cent vingt six dollars américains) (la «Prime d'Emission») dont USD 25,069,500 (vingt cinq millions soixante neuf mille cinq cent dollars américains) seront alloués à la réserve légale.

La totalité est entièrement payée et libérée par un apport de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs à la Société pour un montant total de USD 1,253,467,126 (un milliard deux cent cinquante trois millions quatre cent soixante sept mille cent vingt six dollars américains).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales tel que mentionné ci-dessus par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par Mrs Sofia Afonso-da Chao Conde, précitée en vertu d'une procuration sous seing privé, ci annexée, intervient dans:

L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les libérer par l'apport des actifs et passifs ci-après décrit, sujet au paiement d'une prime d'émission pour un montant total de USD 1,002,772,126 (un milliard deux millions sept cent soixante douze mille cent vingt six dollars américains) dont USD 25,069,500 (vingt cinq millions soixante neuf mille cinq cent dollars américains) seront alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, la société précitée, ayant son siège social et son siège effectif de direction dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente tous ses actifs et passifs (propriété entière) et est documenté dans une copie du bilan intérimaire de l'Apporteur daté du 2 juin 2008 (le «Bilan») qui restera attaché au présent acte, signée par les gérants de la Société.

Il est fait référence au Bilan pour la description de tous les actifs et passifs apportés à la Société étant noté que tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui existeraient au jour de l'apport, non mentionnés car non connus sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de l'apport en nature s'élève à USD 1.253.467.126 (un milliard deux cent cinquante trois millions quatre cent soixante sept mille cent vingt six dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 2 juin 2008 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie à la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, précitée, en vertu des stipulations de la déclaration sur la valeur de l'apport établie par les gérants le 2 juin 2008, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport, sur son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

Il est décidé conformément aux dispositions de l'article onze des statuts de la Société d'annuler, suite à l'apport tel que décrit ci-dessus les parts sociales de la société qui lui ont été apportées.

En conséquence de la dite annulation, le capital social de la Société sera diminué d'un montant correspondant à la valeur nominale globale des parts sociales apportées, soit USD 21.000 (vingt et un mille dollars américains).

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

Shire Holdings Europe S.A.: 250.695.000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt-quinze mille) parts sociales.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit (le deuxième paragraphe restant inchangé) des statuts de la société qui doit désormais se lire comme suit:

«Le capital social de la Société est de USD 250.695.000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt quinze mille dollars américains), représenté par 250.695.000 (deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise, par un apport en nature constitué par tous les actifs et passifs du capital d'une société de capitaux ayant son siège social et son siège effectif de direction dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que, modifiée par la loi Luxembourgeoise du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/7840. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008085435/219/269.

(080097092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Volefin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLEFIN S.A.

I. SCHUL / FINDI S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

- / Représentée par N. THIRION

- / Représentant permanent

Référence de publication: 2008084731/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00503. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Ruradevelop A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.348.

Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 27. Juni 2008

Gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 ist Herr Jean-Robert BARTOLINI, geboren am 10. November 1962 in Differdange (Luxembourg) geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt worden und dies während der gesamten Zeitspanne seines Mandats (bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013).

G. GUISSARD / J.-R. BARTOLINI

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2008085078/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008085473/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01718. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.
